(with amendments) from the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

Debate was resumed on motion numbered 3 of Mr. Blenkarn, seconded by Mr. Nielsen,—That Bill C-110, An Act to amend the Export Development Act, be amended in Clause 5 by striking out lines 23 to 26 at page 3 and substituting the following therefor:

"11.(1) The authorized capital of the Corporation is one billion one hundred dollars divided into ten million and one shares with a par value of one hundred dollars each."

And on motion numbered 5 of Mr. Blenkarn, seconded by Mr. Nielsen,—That Bill C-110, An Act to amend the Export Development Act, be amended in Clause 7 by striking out lines 39 to 41 at page 3 and lines 1 and 2 at page 4 and substituting the following therefor:

"14. The aggregate amount of borrowings of the Corporation pursuant to sections 12 and 13 shall not exceed the amount equal to ten times the aggregate of the paid in capital and earned surplus in the accounts of the Corporation."

And debate continuing;

## (Proceedings on Adjournment Motion)

At 6.00 o'clock p.m., the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 45(1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

## Changes in Committee Membership

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 69(4)(b), membership of Committees was amended as follows:

Mr. Cosgrove for Mr. Collenette on the Special Joint Committee on Senate Reform.

At 6.21 o'clock p.m., the House adjourned until tomorrow at 11.00 o'clock a.m., pursuant to Standing Order 2(1).

avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat reprend sur la motion numéro 3 de M. Blenkarn, appuyé par M. Nielsen,—Qu'on modifie le projet de loi C-110, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, à l'article 5, en retranchant les lignes 26 à 29, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«11.(1) Le capital autorisé de la Société est d'un milliard et cent dollars, réparti en dix millions et une actions d'une valeur au pair de cent dollars chacune.»

Et sur la motion numéro 5 de M. Blenkarn, appuyé par M. Nielsen,—Qu'on modifie le projet de loi C-110, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, à l'article 7, en retranchant les lignes 42 à 44, page 3, et les lignes 1 et 2, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«14. Le total non remboursé des emprunts de la Société faits en application des articles 12 et 13 ne doit pas dépasser le montant égal à dix fois le total du capital versé et de l'excédent dans le compte de capital de la Société.»

Le débat se poursuit;

## (Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix-huit heures, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions de l'article 45(1) du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

## Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 69(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Cosgrove en remplacement de M. Collenette sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat.

A 18 h. 21, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à onze heures, en conformité des dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

le Président JEANNE SAUVÉ

Speaker